

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2010 A 19 H 00

A LA SALLE DES FETES DE SAINT GIRONS

(en raison de l'indisponibilité temporaire pour travaux de la salle du Conseil Municipal)

Le Maire souhaite à tous une bonne année 2010.

L'An deux mille dix, le vingt-six du mois de janvier, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment
convoué, s'est réuni à la salle des fêtes de SAINT-GIRONS (le lieu ordinaire de ses
séances, à savoir la salle du Conseil Municipal à la Mairie, étant indisponible en raison
de travaux) sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la
session ordinaire de janvier.

Présents: Mesdames CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie,
DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, HERRY Emmanuelle,
JOUSSELIN Nadine et SAUBION Béatrice,
Messieurs CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique, LAPEYRADE
Alain, MAUBOURGUET Jean-Pierre, MEIRANESIO Laurent et
TRAMBOUZE Bernard.

Absent : Mme FERREIRA Mireille (pouvoir à Mme SAUBION Béatrice).

Secrétaire de séance : Deux candidats : HERRY Emmanuelle et MAUBOURGUET Jean-Pierre
Le vote à main levée désigne HERRY Emmanuelle comme secrétaire de séance (avec
11 voix contre 3 sur 13 votants et 14 suffrages exprimés).

Date d'envoi de la convocation : 21 janvier 2010

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*

**

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal
2. Affaire juridique
3. Droit de préemption urbain
4. Aires de dépôt du littoral
5. Aire de brûlage
6. Dons
7. Cessions mobilières
8. Création du service communal «ESCAL »
9. Facturation à l'EHPAD
10. Commission d'adjudication et d'appel d'offres
11. Représentation à des organismes extérieurs
12. Modification statutaire de la Communauté des Communes du canton de Castets
13. Avenants d'assurances
14. Caution loyer
15. Affaires foncières
16. Intégration dans le domaine public de lotissements privés
17. Affaires diverses

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil pour les rajouts suivants:

- < Fixation de tarifs
- < Vente de bois communal

Vote pour approuver ces adjonctions:

- membre en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération: 13
- votant: 14
- exprimés: 12
- abstention: 2 (FERREIRA Mireille et SAUBION Béatrice)
- pour: 12

L'ordre du jour se lira donc comme suit:

1. Approbation du procès verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Affaire juridique
3. Droit de préemption urbain
4. Aires de dépôt du littoral
5. Aire de brûlage
6. Dons
7. Cessions mobilières
8. Création du service communal « ESCAL »
9. Facturation à l'EHPAD
10. Commission d'adjudication et d'appel d'offres
11. Représentations à des organismes extérieurs
12. Modification statutaire de la Communauté des Communes du canton de Castets
13. Avenant d'assurances
14. Caution loyer
15. Affaires foncières
16. Intégration dans le domaine public de lotissements privés
17. Fixation de tarifs
18. Vente de bois communal
19. Affaires diverses

Monsieur le maire rappelle la règle qui veut que tout conseiller municipal intéressé par un décision se doit de quitter la salle afin de laisser l'assemblée délibérer valablement. Il demande donc à chacun de veiller au respect de cette règle en se retirant le cas échéant.

Monsieur le maire rend hommage à Monsieur Francis CANICAS, ancien conseiller municipal, décédé le 31 décembre 2009. Monsieur le Maire offre la parole à Madame SAUBION qui était conseillère municipale en même temps que Monsieur Francis CANICAS pour un dernier hommage. Celle-ci propose une minute de silence que Monsieur le Maire avait prévue et qu'il fait réaliser.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de confirmer la réception d'un courrier réglementant l'accès à la mairie. Il rappelle que désormais il n'accordera plus d'entretien individuel sans la présence d'un tiers, compte tenu des récents incidents avec les élus de l'opposition.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations relatives au procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2009 dont la secrétaire de séance était Mme CABANNES Chantal.

Mme SAUBION Béatrice se fait le porte parole de Mme FERREIRA Mireille pour donner des explications sur l'utilisation des défibrillateurs.

(Ces précisions étant postérieures à la séance du Conseil il n'y a pas lieu de modifier le procès-verbal).

Résultats du vote pour l'approbation de ce procès verbal :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (MAUBOURGUET Jean-Pierre et CABANNES Chantal)
- exprimés : 12
- contres : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- pour : 10

2. AFFAIRE JURIDIQUE

Une plainte a été déposée par Mme FERREIRA Mireille à l'encontre de Monsieur le Maire.

Ce dernier précise que les frais de justice engagés jusqu'à présent pour assurer sa défense s'élèvent désormais à 16000 € ce qui correspond à 1 an de ticket de cantine.

Monsieur le Maire regrette de ne pouvoir respecter la profession de foi électorale qui promettait la fin des procès.

Mme SAUBION Béatrice et Mr MAUBOURGUET Jean-Pierre quittent la salle.

Vote pour assurer la défense du Maire et l'autoriser à choisir un avocat :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- exprimés: 11
- pour: 11

Dont délibération.

Retour de Mme SAUBION Béatrice et Mr MAUBOURGUET Jean-Pierre.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Cinq DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées. Elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

Bien vendu: bâti sur terrain propre de 1.065 m², lot n° 1, lotissement « les grands pins » - Prix: 120.000 €.

Bien vendu: bâtiment dans copropriété, surface habitable de 60,542m², Berguin.
Prix: 150.000 €.

Bien vendu: locaux dans copropriété maison 30m² et parking), le village landais
Prix : 95.000 €.

Bien vendu : pavillon individuel dans copropriété, surface habitable 55,08m², Les milouins - Prix: 155.000 €.

Bien vendu: bâti sur terrain propre de 2.142m², n°2, résidence du lac - Prix : 360.000 €

4. AIRES DE DEPOT DU LITTORAL

Présenté par Monsieur Ange CARAMANTE.

Ce dossier est mené par le service environnement du Conseil Général.

La commission d'adjudication et d'appel d'offre du groupement de commande constitué pour le projet de création d'aires de dépôt de déchets du littoral s'est réunie les 3 et 8 décembre 2009 pour attribuer les marchés de travaux dans le cadre de l'appel d'offres ouvert qui a été réalisé.

Pour les 2 aires de dépôt de notre commune (l'une à la maison forestière de la Jaougue, l'autre à la lette blanche), les marchés sont les suivants:

- Lot n°1 (terrassment - sols - plantations) attribué à la SARL CHARDIN TP,
ZA Larrigan, 40510 SEIGNOSSE. Montant du marché: 8.347,20 € HT soit 9.983,25 € TTC

- Lot n°2 (métallerie - clôtures) attribué à l'entreprise SEE C HENNEQUIN ET FILS, 2
ZA Le Réganeau 33380 MARCHEPRIME. Montant du marché: 14.900,00 € HT soit
17.820,40 € TTC

Madame SAUBION Béatrice demande à voir les dossiers. Monsieur le Maire indique qu'ils sont actuellement à la Mairie de Moliets, siège du groupement de commandes.

Il convient de délibérer pour entériner le choix de la commission du Groupement de commande des aires de dépôt:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés: 14
- pour : 14

Dont délibération.

5. AIRE DE BRULAGE

Présenté par Mme Evelyne DARMAILLACQ.

L'aire d'animation du lac de vielle est encombrée sur environ 50% de sa superficie de déchets verts issus de la tempête Klaus. Il convient de la nettoyer.

Le responsable des services techniques propose de procéder par brûlage pour deux raisons principales :

- pas de lieu de stockage dans le cadre d'une évacuation
- charge de travail moins importante dans le cadre d'un brûlage

Un dispositif exceptionnel a été mis en place par le préfet dans le cadre de la tempête Klaus (mail reçu le 7 janvier 2010). Il consiste en la création réglementée d'aires de brûlage, étant entendu que la date limite pour les opérations de brûlage est arrêtée au 28 février 2010 inclus. Pour bénéficier de ce dispositif, il convient de:

- déposer une demande d'autorisation auprès de la DDEAF
- approuver le cahier des charges qui fixe les conditions d'exploitation du chantier de brûlage

Vote pour:

- approuver la création d'une aire de brûlage sur l'aire d'animation du lac
- désigner le Maire pour solliciter l'autorisation préfectorale pour sa mise en oeuvre

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

6. DONS

Les obsèques Monsieur Francis CANICAS, ancien conseiller municipal, décédé le 31 décembre 2009 ayant eu lieu sans fleurs ni couronnes, Monsieur le Maire propose de faire un don d'une valeur équivalente à une gerbe, soit 100 €, à une association de lutte contre le cancer.

Vote:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés : 14
- pour : 14

Dont délibération.

7. CESSIONS MOBILIERES

Mise en Vente de 4 tracteurs décidée par la délibération du 23 novembre 2009.

Monsieur le Maire propose de les vendre aux plus offrants.

Monsieur MAUBOURGUET Jean-Pierre demande des informations sur les offres déjà faites. Monsieur le Maire refuse de divulguer les offres puisqu'il s'agit d'une vente au plus offrant.

Vote pour donner pouvoir au Maire d'effectuer les ventes aux plus offrant:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 12
- contre : 1 (MAUBOURGUET Jean-Pierre)
- pour: 11

Dont délibération.

8. CREATION DU SERVICE COMMUNAL « ESCAL »

Présenté par Mme Emmanuelle HERRY.

Il s'agit de regrouper les trois professionnelles (Melle CASTAING L, Mme MONGARDE M. et Melle LABEYRIE M.) qui mènent les activités culturelles et sportives de la commune sous un seul et même service.

L'objectif étant d'officialiser le travail d'équipe nécessaire qu'elles mettent en place au quotidien. De plus ce service facilitera l'organisation d'une continuité d'accueil des deux structures concernées (maison des jeunes et médiathèque). Financièrement parlant, ce projet ne demande aucun investissement.

Le service s'appellera « ESCAL » pour Education-Sport-Culture-Activités de Loisirs. De plus, il s'agit d'acter la requalification de l'actuelle « maison des jeunes » en désormais « maison pour tous », ce qui correspond à l'évolution des besoins des habitants de la commune.

Vote pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à y donner suite :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (MAUBOURGUET Jean-Pierre et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

9. FACTURATION A L'EHPAD

Présenté par Madame Karine DASQUET.

Des travaux ont été facturés à l'EHPAD par le service communal bâtiment. Ils s'élèvent à 2.183,00 €.

Madame SAUBION Béatrice demande combien de chauffe-eau ont été changés.
Madame DASQUET Karine lui répond qu'il s'agit de 2 chauffe-eau de 100 L chacun.
Monsieur MAUBOURGUET Jean-Pierre dit ne pas comprendre l'intérêt de facturer à l'EHPAD et demande s'il existe des comptes rendus de ces facturations.
Madame DASQUET Karine répond que les comptes de l'EHPAD sont soumis au contrôle des organismes de tutelle.

Madame SAUBION Béatrice demande des précisions sur la facturation d'enlèvement de cartons. Monsieur le Maire lui répondra au prochain conseil.

Vote pour facturer la somme de 2.183,00 € à l'EHPAD:

Membres en exercice : 14

- ayant pris part à la délibération : 13

- votants : 14

- abstention: 1 (MAUBOURGUET Jean-Pierre)

- exprimés: 13

- contres : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)

- pour : 11

Dont délibération.

10. COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES

Il convient de reprendre l'élection des membres de la commission d'adjudication et d'appel d'offres réalisée le 23 novembre 2009, (au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel).

Madame SAUBION Béatrice demande le report de cette élection pour que tout le monde soit présent.

Monsieur le Maire accepte.

11. REPRESENTATION A DES ORGANISMES EXTERIEURS

Représentation à des organismes extérieurs Monsieur le Maire reporte aussi cette élection pour les mêmes raisons qu'au point 10.

12 MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CANTON DE CASTETS

Présenté par Monsieur Ange CARAMANTE.

La modification est la suivante :

Actions de développement économique (aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire). Sont d'intérêt communautaire toutes les zones situées sur les parcelles désignées ci-dessous des communes suivantes:

- LINXE : issues des parcelles H600, H605, H607; total: 25 ha 29a et 88ca

- CASTETS: issues des parcelles G702, G691, G451, G4, G6 et G786;

Total : 16ha 10a et 96ca

Vote pour approuver cette modification :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés : 14
- pour : 14

Dont délibération.

13. AVENANT D'ASSURANCE

AVENANT N°32 AU CONTRAT FLOTTE AUTOMOBILE SOUSCRIT AUPRES DE LA SMACL

CONCERNE l'assurance du camion Renault B110 pour la période du 23 octobre 2009 au 31 décembre 2009, pour une prime de 150,72 €.

Monsieur MAUBOURGUET Jean-Pierre demande qui s'occupe des assurances, Monsieur le Maire lui répond que personne n'y est attaché spécifiquement. Monsieur MAUBOURGUET Jean-Pierre souligne qu'une même machine a été assurée plusieurs fois, Monsieur le Maire répond que c'est un problème d'écriture qui a été identifié et en cours de résolution.

Vote pour approuver cet avenant et autoriser le maire à le signer :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés : 14
- pour: 14

Dont délibération.

14. CAUTION LOYER POUR M. ALVES MARIO

Bien que l'état des lieux d'entrée ne permette pas un rapprochement de celui de la sortie, un fait est à considérer:

Monsieur ALVES a peint les boiseries extérieures du logement en bleu alors qu'elles étaient marron d'origine, ce qui porte atteinte à l'aspect extérieur du bâtiment puisque les menuiseries des autres logements sont inchangées.

Malgré le fait qu'il se soit engagé verbalement à refaire ces peintures lors du pré-état des lieux réalisé fin août 2009, Monsieur ALVES n'a rien fait.

Cependant, il est de notoriété publique que c'est lui qui a peint ces boiseries en bleu.

Monsieur le Maire rappelle que dans ce contexte (comparaison impossible des deux états des lieux), la restitution de la caution est obligatoire.

Vote pour la restitution de la caution :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstention : 1 (MAUBOURGUET Jean-Pierre)
- exprimés : 13
- pour : 13

Dont délibération.

15. AFFAIRES FONCIERES

Dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable TALLER - CASTETS - LINXE VIELLE SAINT GIRONS, cession de la parcelle AM 79 pour l'euro symbolique.

Vote pour approuver cette décision aux mêmes conditions que les précédentes et autoriser le Maire à signer l'acte notarié, tous les frais étant supportés par la Communauté des Communes:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés: 14
- pour : 14

Dont délibération.

16. INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LOTISSEMENTS PRIVES

16.1 Lotissement privé Berguin public communal

(arrêté de lotir en date du 28 juin 1991)

Vote pour donner son accord de principe à l'intégration du lotissement aux conditions suivantes :

- sous réserve d'une voirie en bon état
- sous réserve de la remise à la commune des certificats de conformité et de bon fonctionnement des réseaux (eau potable, assainissement, éclairage public)

La décision d'intégration sera subordonnée à la réalisation d'une enquête publique de 15 jours.

Le Conseil Municipal délibérera alors sur l'intégration au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Vote pour l'accord de principe d'intégration du lotissement:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

16.2 Lotissement privé les Vignes

- demande des Co-lotis à ce que leur lotissement soit intégré dans le domaine public communal.

(arrêté de lotir en date du 25 octobre 2002).

Vote pour donner son accord de principe à l'intégration du lotissement aux conditions suivantes:

- sous réserve d'une voirie en bon état
- sous réserve de la remise à la commune des certificats de conformité et de bon fonctionnement des réseaux (eau potable, assainissement, éclairage public)

La décision d'intégration sera subordonnée à la réalisation d'une enquête publique de 15 jours.

Le Conseil Municipal délibérera alors sur l'intégration au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Monsieur CARAMANTE Ange, intéressé, quitte la salle.

Vote pour l'accord de principe d'intégration du lotissement :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 13
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

Retour de Monsieur CARAMANTE Ange.

16.3 Lotissement privé « Coût de l'Auga »

- demande des co-lotis à ce que leur lotissement soit intégré dans le domaine public communal

(arrêté de lotir en date du 22 septembre 2003)

Vote pour donner son accord de principe à l'intégration du lotissement aux conditions suivantes :

- sous réserve d'une voirie en bon état
- sous réserve de la remise à la commune des certificats de conformité et de bon fonctionnement des réseaux (eau potable, assainissement, éclairage public)

La décision d'intégration sera subordonnée à la réalisation d'une enquête publique de 15 jours.

Le Conseil Municipal délibérera alors sur l'intégration au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Monsieur TRAMBOUZE Bernard, intéressé, quitte la salle. La présidence est assurée momentanément par Madame DASQUET Karine.

Vote pour l'accord de principe d'intégration du lotissement:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 13
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

Madame SAUBION Béatrice précise que les raisons de ses abstentions sont relatives à la non consultation des dossiers au préalable.

Retour de Monsieur TRAMBOUZE Bernard.

17. FIXATION DE TARIFS

Présenté par M. Dominique CASTAINGS.

Concerne les tarifs des marchés.

17.1 Marché de détail de plein air à l'année à Saint-Girons-Bourg

(le samedi matin)

Maintien des tarifs de 2009, soit le droit de place journalier avec ou sans électricité:

Période du 1^{er} mai au 31 octobre

- ⟨ Abonné payable au mois): les
 - 6ml (minimum) 4,00 €
 - Le ml supplémentaire0,20 €

- ⟨ Non abonné: les 6 ml (minimum) 5,00 €
 - Le ml supplémentaire 0,30 €

Période du 1^{er} novembre au 30 avril :

- ⟨ Abonné (payable au mois) :
 - Les 6 ml (minimum)2,00 €
 - Le ml supplémentaire 0,10 €

- ⟨ Non abonné :
 - Les 6 ml (minimum)2,50 €
 - Le ml supplémentaire0,15 €

Vote pour approuver ces tarifs :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

17.2 Marché de détail de plein air saisonnier à Saint-Girons-Plage

(le dimanche matin, du 1^{er} juillet au 31 août)

Droit de place avec ou sans électricité:

- les 6 ml (minimum)6,00 €
- le ml supplémentaire0,50 €

Vote pour approuver ces tarifs:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice et FERREIRA Mireille)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

17.3 Marché nocturne à Saint-Girons-Plage

(le mardi soir, en juillet et août)

Gestion assurée par la municipalité à compter de la saison 2010

Droit de place avec ou sans électricité

- les 3 ml (minimum) 12,00 €
- les 6 ml (minimum) 20,00 €
- les 9 ml (minimum) 25,00 €

Monsieur MAUBOURGUET Jean-Pierre demande si la mairie remplace désormais la personne qui s'occupait de ce marché les années précédentes.

Monsieur le Maire confirme cette décision.

Madame SAUBION Béatrice demande qui sera alors le régisseur et si un conseiller municipal peut remplir cette fonction; le cas échéant elle désirerait avoir connaissance des textes s'y rapportant.

Monsieur le Maire lui répond qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet et qu'il ne s'agit aujourd'hui que de voter les tarifs.

Vote pour approuver ces tarifs:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 3 (SAUBION Béatrice, FERREIRA Mireille, MAUBOURGUET Jean-Pierre)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

17.4 MARCHÉ DE DÉTAIL DE PLEIN AIR SAISONNIER A VIELLE, PLACE DE L'EGLISE

Nouveau marché, très souvent demandé, qui aura lieu le jeudi matin de 8 h 00 à 13 h 00, en juillet et août.

Droit de place avec ou sans électricité:

- les 6 ml (minimum) 5,00 €
- le ml supplémentaire 0,30 €

Les commerçants non sédentaires abonnés du marché annuel de Saint-Girons-Bourg bénéficieront des tarifs de celui-ci, à savoir:

- les 6 ml (minimum) 4,00 €
- le ml supplémentaire 0,20 €

Vote pour approuver ces tarifs :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (SAUBION Béatrice, FERREIRA Mireille)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

18. VENTE DE BOIS COMMUNAL

Présenté par Mme Evelyne DARMAILLACQ.

Sont stockés sur l'aire d'animation, plusieurs mètres cubes de pins sous forme de :

- billons de gros bois vert de 2,50 m de long
- poteaux de 2,00 m

provenant d'une coupe de sécurisation de pins fragilisés par la tempête Klaus, abattus depuis le 23 octobre 2009.

Plusieurs exploitants ont été consultés le 12 novembre 2009 :

- Bois et Forêts Sud Atlantique, Mees
- Lesbats & fils, Léon
- Smurfit Kappa Comptoir du Pin, Castets

- Forestière de Gascogne, Escource
- Scierie Nicolas, Benesse
- SO MO MA Sciage, Uza
- Société José SAIZ, Dax

Une seule offre reçue : celle de la SA LESBATS & FILS qui propose 20,00 € la tonne enlevée.

Monsieur MAUBOURGUET Jean-Pierre demande s'il s'agit bien du prix de départ.
Madame DARMAILLACQ Evelyne confirme que c'est le prix de la tonne enlevée.
Madame SAUBION Béatrice demande quelle quantité de bois cela représente.
Madame DARMAILLACQ Evelyne l'estime à 2 camions soit 70 tonnes maximum.

Vote pour attribuer ces bois à l'entreprise Lesbats & fils :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- Exprimés : 14
- pour : 14

Dont délibération.

19. AFFAIRES DIVERSES

⟨ Monsieur le Maire:

- suite à la tempête Klaus, 51000 € environ ont été demandés au Conseil Général, 29.320 € ont été accordés).

- les résultats du concours « village fleuri » nous sont parvenus: la commune a obtenu une fleur.

⟨ Monsieur CARAMANTE Ange:

- aménagement des rives du lac de vielle et du port Bertrand: une réunion a eu lieu en décembre (en collaboration avec M. FOURNIER de Géolandes), à la suite de laquelle une étude sur 12 mois va être engagée par Géolandes. Il s'agira ensuite d'étudier les différentes propositions de projet et de prévoir un plan de financement avant de débiter les travaux.

- colonne de sauveté: une signalisation spécifique sera mise en place prochainement au niveau du lotissement « les chênes ».

⟨ MADAME SAUBION Béatrice : fait remarquer qu'elle n'a pas encore reçu le « Lou Garde Campèstre». Monsieur le Maire confirme que la distribution est mal assurée par la Poste mais qu'il est néanmoins possible de se le procurer directement en mairie ou sur le site Internet de la commune, www-vielle-saint-girons.com

⟨ MADAME CAMOUGRAND Nathalie fait lecture de la lettre de soutien unanime à Monsieur le Maire des 10 élus de la majorité. Ci-jointe.

La séance est levée à 19 h 56.

TEXTE DES ELUS

DE LA MAJORITE

Texte lu par Nathalie CAMOUGRAND lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2010

« Madame, Monsieur,

Sans aucun esprit de polémique, mais clairement, au nom des élus de la majorité, je voudrais aujourd'hui vous faire part de notre état d'esprit.

Depuis un an environ, Monsieur le Maire est la cible privilégiée, et même unique, d'une coalition de personnes cherchant à le déstabiliser et à le discréditer auprès des habitants de la commune.

Attaques verbales, calomnies, actions en justice, rien ne manque à la panoplie.

C'est pourquoi **nous TOUS, les 10 élus de la majorité avons pris la décision d'intervenir ce soir.**

➤ NON, Monsieur LE MAIRE n'est pas l'homme que l'on veut vous faire croire. Son seul objectif est de travailler, et nous avec lui, pour le bien de la commune, dans le respect des personnes qui nous ont élus...

➤ NON, Monsieur LE MAIRE n'est pas un homme autoritaire; il est tout à fait capable de travailler en totale collaboration avec les membres de l'équipe. Il délègue à chacun avec discernement, en fonction des compétences...

➤ NON, Monsieur LE MAIRE n'est pas violent. Les habitants savent bien, et nous le confirmons, que c'est un homme à l'écoute de ses concitoyens, toujours disponible...

➤ NON, Monsieur LE MAIRE, nous le pensons sincèrement, ne mérite pas de comparaître en justice pour des motifs aussi futiles que de l'humour pas toujours bien compris. C'est le sien et il l'assume.

Tous les moyens sont bons pour se débarrasser de Bernard TRAMBOUZE !!! Heureusement, connaissant notre Maire, ce n'est pas par ces actions, que l'on arrivera à le faire démissionner !!!

Sans aucun esprit de polémique, je le rappelle, nous voulons par cette intervention, faire prendre conscience à ces quelques personnes que cette escalade est malsaine pour nous mais aussi pour eux, en leur demandant de veiller à ne pas mélanger affaires personnelles et intérêt public, en les priant de nous laisser gérer notre commune au mieux des intérêts de tous, car telle est la volonté qui nous unit à Monsieur LE MAIRE. Il est plus facile de détruire que de bâtir, nous sommes là pour bâtir et nous bâtissons !!!

Monsieur LE MAIRE, nous sommes et resterons à vos côtés, même dans la tempête, et vous assurons de notre soutien sans faille dans ces épreuves touchant jusqu'à votre intégrité morale ».

Les élus de la majorité.